

## Écho du terrain

### Visite chez un nouvel adhérent pour le Ceta du Val de Vennes

Depuis l'année 2015, le Ceta du Val de Vennes compte plusieurs nouveaux adhérents. Afin de dynamiser et d'intégrer ses nouveaux membres, le groupe a réalisé début octobre une visite d'exploitation chez Mickaël Query, récemment installé sur une exploitation en lait AOP bio.

Chaque année, les agriculteurs du groupe se retrouvent au début de l'automne autour d'une visite d'exploitation afin d'échanger sur leurs pratiques. Depuis plusieurs années, le Ceta était constitué du même noyau dynamique d'agriculteurs, et au fil du temps, les visites d'exploitation s'épuisent ! Le groupe avait besoin d'un élan extérieur pour reprendre son souffle. Depuis 2015, le Ceta compte quatre nouveaux adhérents, jeunes et dynamiques ! De belles perspectives à venir pour la relance des activités !

C'est ainsi que le groupe avait décidé, lors de l'assemblée générale en mai dernier, de visiter la ferme d'un nouvel adhérent, afin d'échanger sur le système d'une exploitation qui leur était encore inconnue, mais aussi de mieux intégrer le nouvel adhérent au sein du Ceta. C'est

sur Mickaël Query que le choix s'est porté. Jeune installé hors du cadre familial depuis février 2015, Mickaël est en système lait AOP comté en agriculture biologique, sur une exploitation de 47 ha pour 180 000 litres. Il s'agit alors, dans le groupe, de la seule exploitation qui soit dans ce système. Une dizaine d'agriculteurs était présents à cette matinée de découverte et d'échanges.

Ce moment de retrouvailles a permis aux membres de faire le point sur le programme des activités à venir, à savoir : une formation sur la stratégie économique de l'exploitation en décembre, ainsi qu'une formation sur l'influence de la Lune sur les pratiques agricoles en janvier.

**Émeline Gambart,**  
chambre interdépartementale  
d'agriculture 25-90



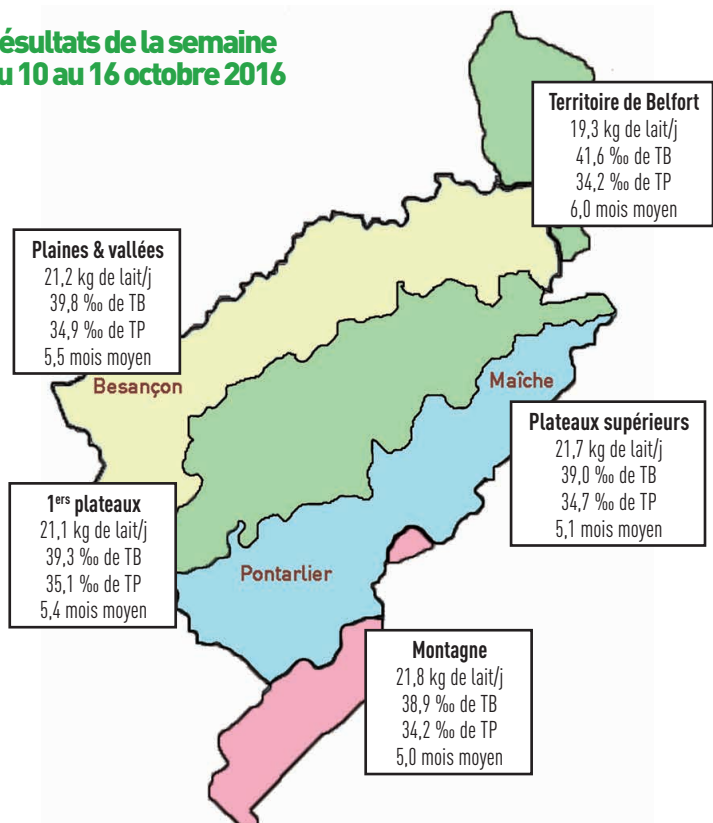
## Flash qualité lait

### Tableau du potentiel exprimé

Potentiel exprimé	juillet	août	septembre
2015	7 265	7 820	7 760
2016	7 105	7 340	7 165

Le potentiel a beaucoup chuté par rapport à l'année dernière (-600 kg en septembre). Cela reflète la gestion du pâturage particulièrement difficile cette année.

### Résultats de la semaine du 10 au 16 octobre 2016



Conseil : Pensez à réaliser un bilan fourrager à la mise à crèche, pour adapter les quantités de foin et regain distribuées en fonction.

## Se former avec l'AIF 25-90

### Calendrier des formations

Vous trouverez ci-dessous le planning des formations qui démarrent dans les prochaines semaines. Pour vous inscrire, merci de contacter l'AIF 25-90 par téléphone au 03 81 65 52 37 ou par mail à aif25-90@orange.fr

Insémination par l'éleveur : bien démarrer ma campagne d'insémination - module perfectionnement	1 jour - 8 novembre à Besançon Benoît Humbert et Damien Viallet de Géniatest - RS : CV
Maraîchage - Cultures en planches permanentes : atouts et contraintes	1 jour - 8 novembre au CFPPA de Valdoie (90) Joseph Templier de l'Atelier Paysan - Dominique Hélin et Bernard Boutantin du CFPPA de Valdoie - RS : CV
Séchage solaire des fourrages : simple et efficace	2 jours - 15 et 17 novembre à Valdahon + visites exploitation Yann Charrier, ingénieur spécialisé à SGF conseil - Isabelle Forgue, conseillère énergie environnement à la chambre interdépartementale d'agriculture 25-90 - RS : AL
Insémination par l'éleveur (IPE) - Module initiation	6 jours - 16, 22, 23, 29 novembre et 7, 14 décembre à Besançon Benoît Humbert et Damien Viallet de Géniatest - RS : CV
Un lait à haute valeur ajoutée grâce à une traite maîtrisée	2 sessions d'1 jour : 16 novembre aux Pontets - 7 décembre à Loray 1 session de 2 jours (module plus approfondi) les 9 décembre et 15 février- lieu à confirmer Raphaël Thiévent, conseiller technique à Conseil élevage 25-90 - RS : CV
Saisir sa comptabilité par internet	2 modules perfectionnement d'1 jour : 22 novembre - 12 janvier à Valdahon Module découverte d'1 jour : 8 décembre à Valdahon Patrick Iseli, conseiller comptable à CERFRANCE Alliance comtoise - RS : CV
Sécuriser son entreprise pour prévenir et surmonter les périodes de crise	1 jour - 24 novembre à Valdahon Thomas Darcissac, conseiller juridique à CERFRANCE Alliance comtoise - RS : CV
Optimiser l'Utilisation de son Heatime	1 jour - 29 novembre secteur Étallans Jean-Charles Hanriot et Héloïse Wicky à Géniatest - RS : CV
Réflexion stratégique à l'achat d'une installation de traite	1 jour - 29 novembre à Valdahon Christophe André, conseiller technique à Conseil élevage 25-90 - RS : CV
Adopter le Reiki pour mes animaux	3 jours : 2, 9 et 16 décembre - Valdahon et secteur Pontarlier (visites exploitation) Nelly Tisserand, Maître Reiki - RS : JPJ
Analyse technico-économique de mon fourrage principal	2 sessions de 2 jours : 8 décembre et 28 février à Roulans - 15 décembre et 2 mars à Valdahon Christophe André, Lionel Royet et Pascal Magnien conseillers techniques à Conseil élevage 25-90 - RS : CV
Vie en société : mieux appréhender son fonctionnement au quotidien	2 jours - 12 et 13 décembre à Valdahon Fabienne Viprey, conseillère à CERFRANCE Alliance Comtoise - RS : CV
<b>RS = Resp. stage - CV = Claude Verlotte - AL = Aline Loberger - JPJ = Jean-Paul Jézéquel</b>	
Nous vous rappelons que, pour suivre un de nos stages, vous devez être à jour de la cotisation « mutuelle AIF 25-90 » fixée à 30 € par personne et par année civile. Retrouvez toutes les informations sur notre site Internet : <a href="http://www.aif25-90.com">http://www.aif25-90.com</a>	

### Groupama — Publi-Info

## Qu'est-ce que le monoxyde de carbone ?

Le monoxyde de carbone est un gaz toxique qui touche chaque année plus d'un millier de foyers, causant une centaine de décès. Il provient essentiellement du mauvais fonctionnement d'un appareil ou d'un moteur à combustion, c'est-à-dire fonctionnant au bois, au charbon, au gaz, à l'essence, au fioul ou encore à l'éthanol.

✓ **Quels appareils et quelles installations sont concernés ?**  
Chaudières et chauffe-eau, poêles et cuisinières, cheminées et inserts, y compris les cheminées décoratives à l'éthanol, appareils de chauffage à combustion fixes ou mobiles, groupes électrogènes, engins à moteur thermique, panneaux radiants à gaz.

✓ **Quels sont ses dangers ?**

Le monoxyde de carbone est très difficile à détecter car il est inodore, invisible et non irritant. Après avoir été respiré, il prend la place de l'oxygène dans le sang et provoque donc maux de têtes, nausées, fatigue, malaises ou encore paralysie musculaire. Son action peut être rapide : dans les cas les plus graves, il peut entraîner en quelques minutes le coma, voire le décès. Les personnes intoxiquées gardent parfois des séquelles à vie.

### Comment éviter les intoxications ?

✓ Avant l'hiver, faites systématiquement intervenir un professionnel qualifié pour contrôler vos installations.

- Faites vérifier et entretenir chaudières, chauffe-eau, chauffe-bains, inserts et poêles.
- Faites vérifier et entretenir vos conduites de fumée (par ramonage mécanique)

✓ **Veillez toute l'année à une bonne ventilation de votre logement, tout particulièrement pendant la période de chauffage.**

- Aérez votre logement tous les jours pendant au moins 10 minutes, même quand il fait froid.
- N'obstruez jamais les entrées et sorties d'air (grilles d'aération dans la cuisine, salles d'eau et chaufferies principales).

lement).

✓ **Veillez à une utilisation appropriée des appareils à combustion.**

- Ne faites jamais fonctionner les chauffages d'appoint en continu : ils sont conçus pour une utilisation brève et par intermittence uniquement.

• Respectez scrupuleusement les consignes d'utilisation des appareils à combustion (se référer au mode d'emploi du fabricant), en particulier les utilisations proscrites en lieux fermés.

- N'utilisez jamais pour vous chauffer des appareils non destinés à cet usage : cuisinière, brasero, etc...

✓ **Si vous devez installer de nouveaux appareils à combustion :**

- Ne placez jamais les groupes électrogènes dans un lieu fermé (maison, cave, garage...), ils doivent impérativement être installés à l'extérieur des bâtiments.

• Assurez-vous de la bonne installation et du bon fonctionnement de tout nouvel appareil avant sa mise en service, et, pour les appareils à gaz, exigez un certificat de conformité auprès de votre installateur.

### Que faire si on soupçonne une intoxication ?

Maux de tête, nausées, malaises et vomissements peuvent être le signe de la présence de monoxyde de carbone dans le logement.

Dans ce cas :

- Aérez immédiatement les locaux en ouvrant portes et fenêtres.
- Arrêtez si possible les appareils à combustion.
- Evacuez au plus vite les locaux et bâtiments.
- Appelez les secours.
- Ne réintégrez pas les lieux avant d'avoir reçu l'avis d'un professionnel du chauffage ou des sapeurs-pompiers.